

## COMPOSITION DU JURY

### **Jury accès**

Ce jury est commun aux examens suivants :

- Examen d'accès au stage
- Examen des clercs et des dirigeants de sociétés
- Examen des ressortissants de l'U.E.

Ce jury est présidé par un magistrat de l'ordre judiciaire. Il est composé d'un professeur d'histoire de l'art de l'enseignement supérieur en activité, d'un conservateur du patrimoine (spécialité musées), d'un commissaire-priseur judiciaire et de deux personnes habilitées à diriger des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques.

Les suppléants sont nommés en nombre égal et dans les mêmes conditions. Des examinateurs spécialisés peuvent être désignés par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice.

### **Jury judiciaire**

L'examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur judiciaire est subi devant un jury présidé par un magistrat de l'ordre judiciaire et composé d'un professeur de l'enseignement supérieur chargé d'un enseignement juridique et de deux commissaires-priseurs judiciaires.

Les membres du jury sont nommés par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice. Les suppléants sont nommés en nombre égal et dans les mêmes conditions. Des examinateurs spécialisés peuvent être désignés par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice.